

Les pneus Michelin frappés d'un droit supplémentaire aux États-Unis

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie, a annoncé en janvier que les États-Unis imposeraient des droits compensateurs, à partir du 10 février, sur les importations de pneus Michelin en provenance du Canada.

M. Gillespie a déclaré que l'Association américaine des fabricants de caoutchouc affirmait que certaines formes d'aide gouvernementale accordées à la Société canadienne de pneus Michelin Limitée constituaient une prime ou subvention directe ou indirecte à la fabrication, production ou exportation de ces pneus et que leur expédition aux États-Unis devrait donc être assujettie aux droits compensateurs en vertu de l'article 303 de la loi américaine de 1930 sur les tarifs douaniers.

"Si j'ai bien compris, a dit le ministre, l'annonce du Trésor américain prévoit un droit supplémentaire spécial de 6.6 pour cent sur la valeur durant 1973 afin de contrebalancer ce que le département du Trésor estime être l'effet des subventions canadiennes réparties sur la production escomptée. Le niveau des droits compensateurs sera révisé à la fin de cette année et sera diminué proportionnellement à la hausse de la production de Michelin.

"En ce moment, nous ne sommes pas certains de quels genres d'aide gouvernementale a tenu compte le Trésor des États-Unis quoique, d'une façon générale, il semble avoir inclus les subventions et les prêts fournis par le gouvernement fédéral et la province de la Nouvelle-Écosse, ainsi que certaines réductions de taxes municipales dans les villes où les usines sont situées.

"Nous n'avons pas encore, bien sûr, eu la possibilité d'évaluer les termes ou, ce qui est plus important, les implications de la conclusion américaine. Nous ne savons pas non plus quel impact elle aura sur la production actuelle et les projets de commercialisation de la Société Michelin. Ce sont des points que nous aimerions discuter avec la Société. Cependant, ce droit compensateur est beaucoup plus bas que celui demandé par le plaignant; il était de l'ordre de cinq

ou six fois plus élevé que le niveau décidé pour 1973.

"Je devrais peut-être souligner que lors des discussions que nous avons eues tout au début avec la Société, il avait été convenu que certains droits de douane sur les importations de pneus seraient remis durant une période de transition afin de permettre à la Société d'arriver à spécialiser au maximum son produit et à réaliser des économies d'échelle en Nouvelle-Écosse. Nous avons eu aussi des discussions semblables avec d'autres producteurs canadiens de pneus en vue de les encourager à atteindre un plus haut degré de rationalisation dans leurs activités canadiennes. Aucune remise ne leur a été accordée, et ils n'ont pu donc être pour rien dans la conclusion des États-Unis.

"Enfin, j'ajouterais que la Société Michelin peut, bien sûr, en appeler de la conclusion du Trésor des États-Unis devant les cours américaines. Ce sont normalement de longues procédures, et il reste à savoir si la Société choisira d'exercer son droit. Dans l'intervalle, le gouvernement a l'intention de faire des représentations précises aux États-Unis en regard des bases sur lesquelles la décision américaine a été fondée, des facteurs qui ont déterminé le niveau des droits compensateurs à appliquer et du calcul des droits pour 1973."

L'agriculture au Canada en 1973

Les perspectives de la production agricole en 1973 font prévoir, en général, des prix généralement plus élevés pour le blé, les céréales secondaires et les graines oléagineuses, et des prix généralement stables pour les autres produits. C'est ce qui ressort des documents préparés par les économistes de la Section des perspectives de la Direction de l'économie d'Agriculture Canada.

Les prix du blé canadien ont augmenté en proportion des prix mondiaux et le Canada est assuré de fortes exportations. Les exportations canadiennes d'orge se maintiendront probablement à des niveaux élevés; cependant une baisse de la production en 1972, associée à des reports normaux, aura nécessairement pour effet d'abaisser les exportations. En 1971-1972, les exportations d'avoine

ont diminué d'environ 3 millions de boisseaux et une augmentation des exportations est peu probable en 1973-1974. Les disponibilités de maïs-grain s'annoncent nettement inférieures à celles de l'an dernier et une légère augmentation de la superficie en seigle devrait équilibrer l'offre et la demande.

Il faudra probablement accroître quelque peu la superficie cultivée en colza en 1973, si le Canada veut conserver sa part des marchés mondiaux. Il sera peut-être difficile de maintenir les exportations canadiennes d'huile et de farine de soja à leur niveau actuel, par suite de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE. La superficie en tournesol est à la baisse, mais on prévoit des rendements considérablement plus élevés.

En général, il se peut que les profits provenant de l'engraissement des bovins en 1973 soient moindres qu'en 1972. Les frais d'alimentation seront plus élevés alors que les prix de bovins engraisés changeront peu par rapport à 1972. La baisse des abatages de veaux de lait se poursuivra et les prix des veaux de lait, qui ont fortement augmenté depuis 1965, resteront élevés tout au cours de l'année.

On s'attend à ce que la production canadienne de lait augmente d'environ 3 pour cent en 1973. Des augmentations des coûts de l'alimentation et d'autres frais de production, particulièrement de la main-d'oeuvre, pourraient limiter le revenu net du producteur. La production de beurre et de cheddar augmenterait légèrement; de plus, les fromages canadiens de type spéciaux devraient obtenir une plus grosse part du marché canadien, en pleine expansion dans ce domaine. Les prix de la poudre de lait écrémé sur le marché mondial seront vraisemblablement plus bas et il faudra probablement les soutenir en aidant l'exportation.

Les prix des porcs au cours du premier semestre de 1973 devraient s'établir à des niveaux inférieurs à ceux du premier semestre de 1972, tandis qu'au cours du dernier semestre, ils pourraient être supérieurs à ceux du dernier semestre de l'an dernier. Les prix de la laine ont augmenté sensiblement en 1972 et devraient demeurer fermes en 1973. Les offices de commercialisation créés dans tout le Ca-